

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

**Délibération
n° 2017.01.46**

**Désignation d'un
conseiller
communautaire à
la société
d'économie mixte
de la Braconne**

LE DIX-NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **13 janvier 2017**

Secrétaire de séance : Sabrina AFGOUN
Scrutateur : Jean-Luc VALANTIN

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Daniëlle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Daniëlle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Elisabeth LASBUGUES à Daniëlle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) :

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA BRACONNE

La Société d'économie mixte (SEM) de La Braconne gère une zone d'activité qui regroupe actuellement 24 entreprises dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services.

Elle a pour objet :

- d'étudier et de déterminer les diverses formes d'utilisation possible du secteur géographique de La Braconne, dévolue à la société,
- de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation effective des programmes ou projets qu'elle a ainsi définis, notamment procéder à l'acquisition de tous terrains utiles à la réalisation de l'objet social,
- de procéder à toutes transactions en vue de l'installation d'entreprises,
- d'assurer la gestion des diverses installations collectives qu'elle aurait à acquérir ou qui lui seraient confiées,
- d'aménager une ou plusieurs zones d'activités économiques,
- de négocier et d'établir toutes conventions nécessaires (achats, ventes, fonds de concours) avec toutes collectivités, organismes publics ou privés,
- de faire édifier éventuellement des bâtiments à usage d'ateliers relais ou usines relais afin de faciliter l'implantation d'activités économiques.

La répartition du capital social et des sièges du conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
GrandAngoulême	74	2,96 %	7 400 €	1
Département	1 242	49,68 %	124 200 €	4
Mornac	35	1,4 %	3 500€	1
Bunzac	5	0,20 %	5 000 €	
Saint-Projet	10	0,40 %	10 000 €	
Pranzac	10	0,40 %	10 000 €	
Touvre	10	0,40 %	1 000 €	
Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Angoulême	328	13,12 %	32 800 €	1
Chambre d'Agriculture	25	1,00 %	2 500 €	
Chambre des Métiers	50	2,00 %	5 000 €	1

.../...

MEDEF/UP16	550	22,00 %	55 000 €	1
CGPME	10	0,40 %	1 000 €	
BNP Paribas	17	0,68 %	1 700 €	}
Crédit Lyonnais	17	0,68 %	1 700 €	
Banque Populaire Centre Atlantique	16	0,64 %	1 600 €	1
EXPANSO	100	4,00 %	10 000 €	
Monsieur Paul POURET	1	0,04 %	100 €	
TOTAL	2 500	100 %	512 700 €	10

Conformément aux statuts de ladite société, un conseiller communautaire doit donc être désigné pour représenter le GrandAngoulême au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose donc :

DE DESIGNER Monsieur André BONICHON pour représenter GrandAngoulême au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société d'économie mixte de La Braconne.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 janvier 2017	<u>Affiché le :</u> 25 janvier 2017